



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

## COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : [mairie.floing@gmail.com](mailto:mairie.floing@gmail.com)

# Floing - Infos Flash n°18

Floing, le 25 janvier 2022

### VIE DE LA COMMUNE

#### Neige et verglas :

Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs, en dégagant celui-ci autant que possible afin de permettre l'écoulement de l'eau. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace d'environ 1.50 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant les habitations.

S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique.

#### Projet : portage de livres à domicile

La commune pense proposer courant 2022, dès que la situation sanitaire le permettra, un service de portage de livres à domicile destiné aux personnes ne pouvant se déplacer de manière permanente ou temporaire.

#### Qui peut en bénéficier ?

Les personnes :

- âgées dans l'incapacité de se déplacer
- en situation de handicap
- à mobilité réduite (permanente ou temporaire (suite accident par ex))
- âgées sans moyen de locomotion

#### Comment en bénéficier ?

En s'inscrivant à la bibliothèque, Rue du 29 Août 1944 et en versant la modique cotisation de 3,00 €/an. La durée du prêt est de 5 semaines pour 5 livres empruntés.

Rappel des horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 15h00 à 17h30
- Mardi de 15h00 à 17h00
- Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Jeudi de 15h00 à 17h30.

Renseignements au 03 24 29 28 97

## ENVIRONNEMENT

### Coupes affouagères

Le tirage au sort aura lieu le samedi 29 janvier 2022 à 9h00 dans l'ancienne bibliothèque derrière la mairie.

### Activités de brûlage

Le brûlage de bois sec provenant de débroussaillage, de tailles de haies ou d'arbres est uniquement autorisé en décembre, janvier et février de 11h à 15h30. Le brûlage est interdit les autres mois de l'année.

## SANTÉ

### Permanence de la mutuelle pour tous

Vendredi 11 mars 2022 en mairie  
Informations au 03 24 29 17 42

### Tests salivaires à l'école

Des tests salivaires ont eu lieu le jeudi 06 janvier 2022 à l'école de Gaulier

### Vaccination contre la COVID 19

Le centre de vaccination ouvert par la commune et les professionnels de santé de Floing a affiché complet les 15 et 16 janvier 2022. En effet, de nombreuses personnes sont venues se faire vacciner durant ces deux jours.

## VIE ASSOCIATIVE

### Présentation d'une association

**Floing Fitness** créée en 1977

Activités proposées : Renforcement musculaire cardio, step

Présidente : Stéphanie PIETOT

Secrétaire : Annie BALTEAUX

Trésorier : Charline DANTAN

Tél : 06 32 76 04 91

Email : floingfitness@gmail.com

Nombre d'adhérents : 40 ( 15 de Floing, 25 de l'extérieur)

Jours et heures et lieu d'entraînement/activité :

COSEC : lundi de 18h15 à 19h15

vendredi de 20h15 à 21h15



*Vivre bien entouré,  
dans un vrai chez soi !*

## **Ages & Vie à FLOING**

Ages & Vie est née en 2008 d'une conviction forte : « nous devrions tous pouvoir choisir librement la façon dont on souhaite vieillir ». Depuis, Ages & Vie développe partout en France sa réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie (GIR2-3-4) : des domiciles partagés ouverts sur l'extérieur proposant un cadre de vie le plus normal possible. Après l'apparition du coronavirus, nous sommes plus que jamais convaincus que ce dispositif mêlant architecture bienveillante et organisation à taille humaine (seulement 8 chambres par colocation) est un choix optimum ; une solution qui protège sans isoler. A ce jour plus de 900 personnes (88 ans en moyenne) sont hébergées et accompagnées, sur plus de quatre-vingt sites dans toute la France. Fin 2024, ce sera plus de 300 nouvelles implantations sur tout le territoire, offrant 4800 chambres et permettant la création de 2000 emplois directs.

### Ages & Vie à FLOING

La colocation est au cœur du dispositif Ages & Vie : à FLOING dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules, pourront bénéficier d'un accompagnement avec une présence 24h/24. Ages & Vie va construire au lieu-dit les Hautes Gravières 08200 Floing, deux maisons d'environ 380m<sup>2</sup> qui seront louées en colocations meublées à 16 personnes âgées. Une priorité sera accordée aux habitants de FLOING et à leurs ascendants.

Les colocations Ages & Vie de FLOING seront de « vraies maisons », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement : l'espace partagé (environ 80m<sup>2</sup>) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m<sup>2</sup>) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite).

Nous constatons un reste à charge national moyen d'environ 1600 € MENSUELS tout compris (aides déduites : APA, Crédits d'Impôts, et Allocation Logement). Ce reste à charge qui peut être inférieur en fonction des plans d'aides départementaux comprend : le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

### Six emplois pérennes et non délocalisables créés

Une campagne de recrutement sera menée quatre mois avant l'ouverture de la colocation, six emplois pérennes et non délocalisables d'auxiliaires de vie seront créés, les candidats pourront envoyer un CV et une lettre de motivation à cette adresse : [recrutement@agesetvie.com](mailto:recrutement@agesetvie.com). Il existe de nombreux avantages à travailler en maison Ages & Vie : un lieu de travail unique, la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps pleins avec un planning connu à l'avance (incluant deux jours de repos consécutifs hebdomadaires et des possibilités d'évolutions et de formations importantes).

L'équipe d'auxiliaires de vie dont certain(es) habitent à l'étage avec leurs familles s'occupera de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, de la préparation et de la prise des repas, du ménage, de l'entretien du linge, des animations et de la vie sociale... Dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent seront invités par les auxiliaires de vie à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...).

Dans un contexte d'évolution de la demande aussi bien quantitativement (arrivée en dépendance de papy-boomers) que qualitativement (refus du tout EHPAD), le dispositif d'habitat inclusif Ages & vie est une 3<sup>ème</sup> voie entre le domicile classique et l'établissement. Il apporte une réponse concrète et viable à un besoin fondamental pour les personnes âgées : « être chez soi », dans des logements sécurisants, situés au cœur d'un voisinage et d'un environnement de vie (commerces, services, cabinets médicaux...).

## VIE MUNICIPALE ET CITOYENNETÉ

### Population légale

L'INSEE nous a communiqué le nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Population municipale .....	: 2 313
Population comptée à part.....	: 56
Population totale.....	: 2 369

### Etat civil 2021

12 Naissances  
9 Reconnaissances anticipées  
(avant naissance)  
6 Mariages  
6 Décès  
20 Transcriptions de décès  
(décès dans une autre commune)  
8 PACS (Pacte Civil de Solidarité) ont été également conclus en mairie au cours de l'année 2021.

### Information aux futurs parents (non mariés)

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément (**reconnaissance anticipée**) dès lors que la grossesse est confirmée.

Pour ce faire, vous voudrez bien prendre rendez-vous en mairie au **03/24/29/17/42** ou sur [mairie.floing@gmail.com](mailto:mairie.floing@gmail.com). Les pièces à fournir pour l'établissement de l'acte sont les suivantes : un justificatif d'identité et un justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois.

### Elections 2022

**Elections présidentielles** : 1<sup>er</sup> tour : **10 avril 2022** - 2<sup>ème</sup> tour : **24 avril 2022**

**Législatives** : 1<sup>er</sup> tour : **12 juin 2022** - 2<sup>ème</sup> tour : **19 juin 2022**

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur la liste électorale de notre commune et que vous souhaitez voter aux prochaines élections, vous devez vous inscrire avant le **4 mars 2022** (renseignements en mairie). Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent signaler en mairie leur nouvelle adresse dans le but de recevoir leur carte d'électeur et la propagande électorale. Pour information : de nouvelles cartes seront éditées pour ces élections. Elles seront envoyées fin mars/début avril.

Les jeunes ayant quitté le domicile parental (sauf les étudiants ou personnes vivant à l'étranger) ne peuvent plus figurer sur la liste électorale de la commune de Floing. Ils doivent obligatoirement se faire inscrire dans leur mairie de résidence. Vous pouvez communiquer leur nouvelle adresse à la mairie de Floing afin que celle-ci puisse procéder à la radiation.